



PROFESSION DE FOI ELECTIONS PARENTS D'ELEVES

Conseil local des parents d'élèves de la cité scolaire

Bertran de Born

Le conseil local est l'association qui regroupe les adhérents FCPE d'un même établissement. C'est un lieu de réflexion et de propositions sur tout ce qui concerne la vie de l'établissement où chacun apporte son point de vue. Ouvert aux adhérents du conseil local, il permet aux parents de se rencontrer, de s'informer, d'échanger, de remplir leur rôle au sein de la communauté éducative.

Les représentants élus des parents siègent dans les conseils d'administration des collèges et des lycées. Ils sont membres de la commission permanente et du conseil de discipline.

Le Conseil d'administration adopte le règlement intérieur, le budget, le compte financier. Il statue sur le projet d'établissement et les programmes d'action, il donne son accord sur l'organisation du temps scolaire, il donne son avis au chef d'établissement sur les créations et suppressions de sections et options, il valide les principes de choix de manuels, etc...

Deux représentants des parents, désignés par le chef d'établissement et sur proposition des associations de parents d'élèves, siègent au **conseil de classe** de votre enfant.

Au niveau de la cité scolaire Bertran de Born, la FCPE est la plus représentative dans les instances de l'établissement : CA et commissions, 90% de représentants aux conseils de classes. Au lycée, la FCPE s'est adaptée au contexte de la nouvelle organisation mise en place par la région Nouvelle Aquitaine liée à la gratuité des livres. Tous les livres sont « prêtés » durant l'année scolaire et doivent être tous restitués en fin d'année. Nous rappelons que la FCPE a été la seule sur le lycée Bertran de born à avoir conventionné sur l'année 2019-2020 avec la région Nouvelle Aquitaine. Cette intendance a été effectuée par des membres bénévoles. Dans le contexte sanitaire actuel, la section locale FCPE a mis en place en 06/2020 une Bourse aux fournitures scolaires – La distribution des packs a été assurée aussi par les bénévoles de la FCPE. En raison de son succès auprès des familles, cette Bourse sera reconduite.

Il est important que les parents continuent à adhérer à la FCPE afin que la section locale puisse continuer à fonctionner et à être représentative !

Au niveau départemental les parents FCPE sont représentés au conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) et dans de nombreuses commissions départementales (bourses, affectation commission d'appel d'orientation ...).

Au niveau académique les parents FCPE sont représentés au conseil académique de l'Éducation nationale, commission d'appel académique en matière de discipline, commission d'affectation.

C'est pourquoi, il est important que vous participiez à cette élection.

Afin que la FCPE soit très représentative votez le vendredi 09 octobre 2020 pour élire des représentants de parents FCPE, en vous déplaçant au lycée – devant bureau Proviseur -ou par correspondance.